



Préavis municipal n° 25 / 2026

Etude concernant les travaux de reconstruction et agrandissement du terrain de sport en gazon naturel du Grand-Pré (rugby) à Blonay, pour un montant total de CHF 110'000.-.

Rapport de la Commission des Finances (COFIN)

Monsieur le Président
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La COFIN, dans le cadre du préavis 25/2026, s'est réunie le 1er juin 2026 de 19h30 à 21h30, constituée comme suit :

	Présences		01.06.2026 19 h 30 à 21 h 30
Président	Volet Philippe	PLR	X
Vice-Président	Singarella Giuseppe	PS	X
Rapporteur	Zimmermann Yann	PLR	X
Membres	Pascal Greverath	ELU	X
	Jolivat-Zwyssig Isabelle	PLR	E
	Perrelet Michèle	UCBSTL	X
	Salanon Alain	Vert-e-s	X
	Nanchen Bertrand	PLR	E
	Vienet Pascal	UCBSTL	X

Ont également pris part aux discussions – sans toutefois participer aux délibérations ni aux votes – Madame Sarah Lisé, Municipale en charge des finances, Monsieur Alain Bovay, Syndic, Monsieur Cédric Vuadens, du service de l'urbanisme et travaux, ainsi que Monsieur Stéphane Roulet, chef du service des finances.

La Commission tient à remercier ces représentants de l'Exécutif et de l'administration pour leur disponibilité, la qualité des documents transmis en amont de la séance, ainsi que pour les éclaircissements apportés durant les échanges. Leur contribution a permis de mener les débats de manière constructive et efficace.

Préambule

Monsieur Alain Bovay a rappelé que la Municipalité travaille depuis plusieurs années avec le club de rugby régional afin de trouver une solution adaptée à ses besoins en infrastructures sportives.

Il a été précisé que le club, qui compte aujourd'hui parmi les clubs formateurs importants de Suisse romande, rassemble une majorité de jeunes issus de la région, dont plus de 60 % proviennent de la commune de Blonay – Saint-Légier. Malgré plusieurs démarches entreprises auprès de différentes communes de la Riviera, aucune infrastructure adaptée n'avait pu être mise à disposition jusqu'à présent.



Le terrain du Grand-Pré est apparu comme une opportunité pertinente, tant pour répondre aux besoins du rugby que pour permettre une utilisation polyvalente du site lors d'autres manifestations communales ou régionales.

La Municipalité a également relevé que les terrains concernés présentent aujourd'hui un état de vétusté avancé, notamment au niveau du drainage, lequel ne fonctionne plus correctement et nécessiterait de toute manière une rénovation importante, indépendamment du projet rugby.

Présentation du projet

Le préavis soumis concerne essentiellement une demande de crédit d'étude permettant de poursuivre le développement du projet et d'être accompagné par un spécialiste externe.

La Municipalité a indiqué qu'en raison de la complexité technique du dossier et du manque de ressources spécialisées à l'interne, elle souhaite s'adjoindre les compétences de Monsieur Robert Mohr, ancien adjoint du chef de service des infrastructures sportives de la Ville de Lausanne.

Architecte de formation et fort de plus de vingt années d'expérience dans la conception et le suivi de terrains sportifs, Monsieur Mohr a notamment participé à plusieurs réalisations importantes dans la région lausannoise. Son expertise doit permettre à la Commune :

- d'orienter les choix techniques ;
- de préparer les appels d'offres ;
- d'assurer le suivi du projet ;
- de garantir l'adéquation des solutions retenues avec les besoins réels du site.

Questions et échanges

Dimensions du terrain et homologation

Plusieurs membres de la Commission se sont interrogés sur les dimensions prévues du futur terrain ainsi que sur les éventuelles dérogations accordées par les instances sportives.

Il a été expliqué que le projet respecte les dimensions minimales autorisées par la ligue de rugby suisse, bien que certaines dérogations soient nécessaires, notamment en raison des contraintes naturelles et réglementaires du site.

La Municipalité a précisé que :

- la largeur du terrain répond aux exigences minimales ;
- certaines contraintes liées à la forêt, au ruisseau et à la proximité des infrastructures existantes empêchent un agrandissement complet ;
- la majorité des terrains de rugby suisses bénéficient actuellement de dérogations similaires.

La Commission a toutefois relevé qu'il serait utile que le préavis précise plus explicitement les dimensions réglementaires idéales ainsi que les contraintes empêchant leur application complète sur le site du Grand-Pré.



Enquête publique et oppositions

La Commission a demandé des précisions concernant la procédure d'enquête publique.

La Municipalité a indiqué qu'une opposition avait été déposée mais que celle-ci avait été levée. À ce jour, aucun recours supplémentaire ne serait pendant.

Les discussions ont également porté sur les contraintes patrimoniales et environnementales du secteur, notamment en lien avec la proximité du Château de Blonay et les exigences du SIPAL. Des adaptations du projet ont été nécessaires, en particulier concernant les dégagements et l'éclairage du site.

Utilisation polyvalente du site

La Municipalité a insisté sur le caractère réversible et multifonctionnel du terrain.

Au-delà de la pratique du rugby, les futurs aménagements permettront également l'organisation :

- d'événements sportifs ;
- de manifestations communales ;
- ou d'autres activités compatibles avec l'affectation du site.

Cette polyvalence a été considérée positivement par plusieurs membres de la Commission.

Enclos pour chiens

Des questions ont également été soulevées concernant les espaces actuellement utilisés comme enclos pour chiens.

La Municipalité a confirmé que ces surfaces resteraient disponibles, même si certaines adaptations de configuration pourraient être nécessaires. La surface globale mise à disposition des utilisateurs serait maintenue.

Honoraires et estimation des coûts

La Commission a longuement échangé sur les honoraires prévus dans le cadre du mandat d'étude.

Plusieurs interrogations ont été formulées concernant :

- le volume d'heures prévu ;
- les frais annexes ;
- les montants inscrits sous les rubriques « divers » et « imprévus » ;
- ainsi que la précision des estimations financières.



Il a été rappelé que :

- les honoraires sont calculés selon les normes usuelles applicables ;
- le montant demandé constitue un crédit d'étude et non une validation définitive du projet global ;
- certains montants inscrits dans les divers ou imprévus servent principalement de marge de sécurité pour d'éventuels ajustements techniques.

La Municipalité a indiqué que toute dépense effective devrait naturellement être justifiée et documentée.

Rapport Bryois

La Commission a également évoqué le rapport Bryois intitulé « Pour des installations sportives d'importance régionale sur la Riviera », publié en 2015, lequel dressait un état des lieux des infrastructures sportives de la région.

Dans ce rapport, il était notamment indiqué que le terrain du Grand-Pré ne pourrait pas être homologué pour accueillir des matchs de rugby officiels et qu'il devrait rester limité à une utilisation pour les entraînements.

Monsieur Bovay a toutefois expliqué que la situation avait évolué depuis lors. Grâce aux échanges menés avec la DGIP et aux dérogations désormais obtenues, les contraintes identifiées à l'époque peuvent aujourd'hui être levées, permettant ainsi d'envisager l'homologation du terrain pour l'organisation de rencontres officielles.

Participation financière extérieure

La Commission a pris note qu'une demande de subvention serait déposée auprès de la CIEHL, en lien avec le caractère régional du projet.

La Municipalité espère obtenir une participation financière significative, notamment en raison de l'absence d'infrastructure équivalente sur la Riviera pour la pratique du rugby.

Des démarches auprès d'autres organismes sportifs ou fédérations ont également été évoquées, bien que les possibilités de soutien semblent limitées dans le cadre du rugby suisse.

Appréciation de la Commission

La Commission relève que le projet répond à plusieurs enjeux importants :

- la rénovation nécessaire d'installations vieillissantes ;
- le soutien à une activité sportive régionale en développement ;
- la mise à disposition d'infrastructures destinées à la jeunesse ;
- ainsi que la valorisation polyvalente du site du Grand-Pré.



Elle souligne également l'importance de pouvoir s'appuyer sur des compétences techniques spécialisées afin de garantir la qualité et la cohérence du futur projet.

La Commission estime toutefois qu'une attention particulière devra être portée :

- au suivi financier du dossier ;
- à la maîtrise des coûts ;
- ainsi qu'à la transparence des montants liés aux divers et imprévus.

Conclusions

Ainsi, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, la Commission des finances vous propose, à l'unanimité des membres présents, d'adopter les conclusions de la Municipalité, comme suit :

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre le projet d'étude pour la réfection et l'agrandissement du terrain de sport du Grand-Pré ;
- de lui accorder à cet effet un montant total de CHF 110'000-

Blonay - Saint-Légier, le 2 juin 2026

Pour la Commission des finances

Le Président
Philippe Volet

Le Rapporteur
Yann Zimmermann